

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 Mars 2024 à 20 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE , LE 28 MARS

*Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20, présents : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2024*

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Jérôme MACE - M. Romain PASQUINI - Nathalie BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD -- M. Guillaume HAULBERT - Mme Stéphanie AUBIN - Mme Salimata FAQUET.

Absents excusés : Mme Stéphanie SOURISSEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie BRANGER, Mme Claire BRANGER a donné pouvoir à M. Jérôme MACE, M. Steve MANSEAU, M. Thierry ERRARD a donné pouvoir à M. Jean-Noël, Mme Laurence CATIN, Mme Anne HUET, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 Février 2024 est approuvé à l'unanimité par les élus présents.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 du Budget cantine,
2. Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 du budget commune,
3. Taux 2024 des taxes locales,
4. Participations scolaires,
5. Demande de subvention à la Région - Appel à Projets « Rénovations exemplaires des bâtiments »
6. Subventions aux associations - Additif,
7. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département,
8. Questions diverses.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✚ N° 01A (2024-03-01A) - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET CANTINE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DUGAST, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget Cantine, arrête ainsi les comptes et affecte le résultat :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	285 612.00 €
	Réalisé :	251 688.42 €
Recettes	Prévus :	285 612.00 €
	Réalisé :	247 388.42 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement DEFICIT	4 300.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 300.00 €

✚ N° 01B (2024-03-01B) - BUDGET PRIMITIF 2024 - CANTINE

VU le projet de budget primitif 2024 du service cantine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VOTE** le Budget Primitif 2024 du service cantine qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
288 525,00 €	288 525,00 €

- ✓ **PRECISE** que la subvention d'équilibre versée du budget de la Commune est ajustée le 31 décembre de chaque année à l'arrêt des comptes.

✚ N° 02A (2024-03-02A) - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Noël DUGAST, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget de la Commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	1 445 026.09
	Réalisé :	632 665.96
	Reste à réaliser :	241 037.00
Recettes	Prévus :	1 429 026.09
	Réalisé :	920 441.86
	Reste à réaliser :	102 405.00

Fonctionnement :

Dépenses Prévus : 2 360 701.98
Réalisé : 1 650 337.94

Recettes Prévus : 2 340 701.98
Réalisé : 2 141 476.41

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement 287 775.90
Fonctionnement 491 138.47
Résultat global 778 914.37

N° 02B (2024-03-02B) - BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Maire communique par conséquent, avant le vote du budget primitif 2024 au conseil municipal le montant des indemnités en euros brut des élus.

NOM ELU	INDEMNITE COMMUNE (Brut)	INDEMNITE AGGLO (Brut)	INDEMNITE SCOT PAYS (Brut)
Aymar RIVALLIN	2 120.21 €	901.44 €	649.05 €
Jean-Noël DUGAST	640.83	73.99 €	
Stéphanie SOURISSEAU	640.83	73.99 €	

VU le projet de budget primitif 2024 de la commune de Maisdon sur Sèvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 de la commune de Maisdon sur Sèvre qui s'équilibre ainsi qu'il suit, après la reprise des restes à réaliser du Compte Financier Unique 2023 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Dépenses	1 567 958,20 €	Recettes	1 706 590,20 €
2 574 769.96 €	2 574 769.96 €	Restes à réaliser	241 037.00 €	Restes à réaliser	102 405,00 €
2 574 769.96 €	2 574 769.96 €	Total dépenses	1 808 995.20 €	Total recettes	1 808 995,20 €

N° 02C (2024-03-02C) - BUDGET COMMUNE - AFFECTATON DES RESULTATS - EXERCICE 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **491 138,47**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **491 138,47**

- un excédent d'investissement de : **287 775.90**

- un déficit des restes à réaliser de : **138 632.00**

Soit un excédent de financement de : **149 143.90**

Le conseil municipal DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **491 138,47**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **491 138,47**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **287 775.90**

N °03 (2024-03-03) - TAUX D'IMPOSITION - COMMUNE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1336 b sexies et suivants du Code Générale des Impôts ;

VU le projet de budget primitif 2024 de la commune de Maisdon sur Sèvre ;

VU les taux d'impositions 2023 :

Taxe d'habitation RS : 17.77 %

Foncier bâti : 36,90 %

Foncier non bâti : 42,42 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 10 voix pour 3%, 4 voix pour 2 %, 2 voix pour 1 % :

- ✓ **DÉCIDE** pour 2024 d'augmenter de 3 % les taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaire, du foncier bâti et du foncier non bâti.
- ✓ **FIXE** les taux communaux 2024 ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX 2024
Taxe d'habitation RS	18.30 %
Taxe sur le Foncier Bâti	38.01 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	43,69 %

- D'AUTORISER M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le/la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N ° 04 (2024-03-04) - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2024

Vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 211-8, L 212-4, L 212-5, L 212-8, L442-5 et L 442-9,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les participations scolaires, à savoir :

- Fournitures Scolaires: les crédits pour les fournitures scolaires sont maintenus à **78,00 €** par élève, pour les Ecoles Jules Verne et Sainte Anne ;
- Subvention pour les classes transplantées : elle est maintenue à **13.50 € par nuitée et par élève** pour les deux écoles. Le versement de la subvention se fait sur production d'un état nominatif des enfants participant à la classe transplantée avec indication des dates du séjour et du nombre de nuitées.
- Forfait communal Ecole Sainte Anne :

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 fixant les règles de prises en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,
Vu la convention de forfait communal approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019,

Considérant que la convention signée le 21 mars 2019 est arrivée à échéance, une nouvelle convention est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de revaloriser le forfait communal par élève, attribué à l'école Sainte Anne de Maisdon-sur-Sèvre de 675.00 € à 725.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les participations scolaires suivantes :

- 78.00 € crédits pour les fournitures scolaires des écoles,
- 13.50 € par nuitée et par élève pour les classes transplantées des écoles,
- 725.00 € le forfait communal par élève de l'école Sainte Anne.

N° 05 (2024-03-05) - DEMANDE DE SUBVENTION REGION - APPEL A PROJETS « RENOVATIONS EXEMPLAIRES DE BTIMENTS » ET FONDS VERT

Afin d'atteindre les objectifs énergie climat du SRADDET dans le secteur du bâtiment, la Région des Pays de la Loire et la Banque des territoires lancent conjointement un appel à projets « Rénovations Exemplaires des bâtiments » pour accompagner et soutenir les maîtres d'ouvrages publics et privés dans la prise en compte des multiples enjeux écologiques dans la rénovation du parc bâti des Pays de la Loire. Les projets doivent porter une rénovation la plus ambitieuse possible avec a minima une réduction de 50 % des consommations énergétiques et intégrant plusieurs critères comme la contribution au développement des énergies renouvelables etc...L'aide de la Région s'élèvera au maximum à 20 % des dépenses HT liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet, ce soutien financier étant plafonné à 200 000 € par projet. En parallèle la Banque des Territoires accompagne les candidats avec différentes offres de prêts, chaque dossier est étudié au cas par cas.

Monsieur le Maire propose de déposer une candidature à cet appel à projets « Rénovations exemplaires de bâtiments » pour la restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale. Ce projet approuvé par le conseil municipal lors d'une délibération du 18 novembre 2021 a bénéficié pour le moment d'une subvention au titre de la DETR de 130 000 €, pour une 1^{ère} tranche de 90 000 € au titre de la DSIL. Un deuxième dossier a été déposé au titre de la 2^{ème} tranche à la DSIL fin 2023 et le dossier va être à nouveau déposé en 2024 au Fonds Vert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale au stade APS, estimée à 2 290 160 € HT ;
- **SOLLICITE** un soutien financier auprès de la Région des Pays de la Loire au titre de l'appel à projets « Rénovations Exemplaires de bâtiments » ;
- **RENOUVELLE** la demande de soutien financier au titre du FONDS VERT pour le projet de restructuration et rénovation énergétique de la salle municipale.

N° 06 (2024-03-06) - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2024 - ADDITIF

Subventions aux associations sportives et autres :

Deux dossiers de demandes de subventions sont arrivés après le conseil municipal du 15 Février, date à laquelle les subventions ont été votées. Il s'agit d'Animaje pour l'animation de la Fête de la Musique et l'Amicale Laïque par rapport aux animations autour de la ruche pédagogique communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes :
 - ANIMAJE : 560.00 €
 - Amicale Laïque (section animation ruche pédagogique) : 232.00 €

2 - Subventions aux associations à caractère social :

VU l'avis du Centre Communal d'Action Sociale en date du 4 Mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes pour 2024 :
 - Centre soins infirmiers Aigrefeuille . 566,00 €
 - S.S.I.D.P.P.A..... . 142,00 €
 - ADMR Aide familiale ménagère..... 1 263,00 €
 - S.E.M.E.S..... 1 212,00 €
 - Entraid'addict 44..... 192,00 €
 - Ligue française sclérose en plaques.... 104.00 €
 - Association Vacances et Familles 44... 64.00 €

- **PRECISE** que les sommes afférentes à cette décision ont été inscrites au budget.

Les subventions ne sont versées que lorsque chaque association a transmis son dossier de demande de subvention en mairie.

N° 07 (2024-03-07) - CONSEIL DEPARTEMENTAL - PARTICIPATION AU FONDS FSL (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT) - ANNEE 2024

VU la proposition du Conseil Départemental de Loire-Atlantique concernant la contribution communale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, afin d'assurer la continuité de ce dispositif auprès des plus démunies qui ont des difficultés à se maintenir ou à accéder à un logement digne.

CONSIDERANT l'attribution par le FSL de différentes aides à des habitants de la commune pour un montant total de 1 098.00 € en 2023 (5 familles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation communale au titre du FSL 2024 à **291.92 €** (montant identique depuis 2008),
- **PRECISE** que le versement de cette participation communale s'effectuera auprès de la Paierie Départementale pour le compte du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que les devis et marchés suivants ont été signés :

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Animation auprès des Ecoles (Atlas de la Biodiversité)	LA CICADELLE	960.00 € - 300.00 € SUBVENTION EPTB
Traitement du bois à la Cure	P. LEVASSEUR	14 333.65 €
Fourniture ballon d'eau chaude	PIVETEAU	597.40 €
Fourniture modulaire WC Espace jeunes	MODUL&CO	20 508.00 €
Location élévateur télescopique	VLOK	1 008.21 €
Maquette magazine Juillet 2024	DUPLIJET	2 778.00 €
Fourn. JEUX EJV	DECATHLON PRO	823.20 €
Elagage et abattage	NATUREL ARBRE	871.20 €
Impression Bulletin municipal	GOUBAULT	6 153.00 €
Fourn. Consommables produits d'entretien	ORAPI	1 048.66 €
Fourn. Jardinières	AFG DE BRIACE	1 177.50 €
Fourn. Matériel EJV	CASAL SPORTS	338.40 €
Remplacement lecteur et béquille portes Pôle Enfance	VFE	2 308.27 €
Formation Cosoluce	COSOLUCE	300.00 €
Fourn. Tablette, imprimante et consommables restaurant	FORCE 5	558.00 €
Animation Atlas de la Biodiversité	ASSO MYCOLOGIQUE	210.00 €
Réparation Kangoo	GARAGE BREBION	1520.40 €
Fourn. Coupes et plaques gravées	IMAGES	321.48 €

4 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 28 Mars 2024 à 23 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Jérôme MACE - M. Romain PASQUINI - Nathalie BRANGER - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD -- M. Guillaume HAULBERT - Mme Stéphanie AUBIN - Mme Salimata FAQUET.

ont approuvé les délibérations suivantes :

✚ N° 01A (2024-03-01A) - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET CANTINE

✚ N° 01B (2024-03-01B) - BUDGET PRIMITIF 2024 - CANTINE

✚ N° 02A (2024-03-02A) - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET COMMUNE

✚ N° 02B (2024-03-02B) - BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

✚ N° 02C (2024-03-02C) - BUDGET COMMUNE - AFFECTATON DES RESULTATS - EXERCICE 2023

✚ N° 03 (2024-03-03) - TAUX D'IMPOSITION - COMMUNE 2024

✚ N° 04 (2024-03-04) - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2024

✚ N° 05 (2024-03-05) - DEMANDE DE SUBVENTION REGION - APPEL A PROJETS « RENOVATIONS EXEMPLAIRES DE BTIMENTS » ET FONDS VERT

✚ N° 06 (2024-03-06) - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2024 - ADDITIF

✚ N° 07 (2024-03-07) - CONSEIL DEPARTEMENTAL - PARTICIPATION AU FONDS FSL (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT) - ANNEE 2024

Le Président de la Séance,

Le Secrétaire de séance,

Aymar RIVALLIN.

Matthieu VISONNEAU.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 18 AVRIL 2024 à 20 H 30